

Commission départementale d'aménagement commercial  
du 17/04/2012 à 10H00

*Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.*

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

**10H00** - Dossier 92 D, déposé par SAS SOPODIS

Commune : PONTCHARRA

*Projet : autorisation préalable à l'extension d'un magasin à dominante alimentaire à l enseigne "SUPER U" de 1 207 m<sup>2</sup> de surface de vente et de la galerie marchande pour 60 m<sup>2</sup>, pour porter la surface totale de l'hypermarché à 3 950 m<sup>2</sup> et 220 m<sup>2</sup> pour la galerie marchande, sur la commune de PONTCHARRA*

**10H30** - Dossier 93 D, déposé par SAS CARREFOUR PROPERTY France

Commune : SALAISE SUR SANNE

*Projet : autorisation préalable à l'extension de la galerie marchande du centre commercial de 4 500 m<sup>2</sup> de surface de vente par la création d'une moyenne surface de 1 164 m<sup>2</sup> dédiée à l'équipement de la maison, culture-loisirs et de 23 boutiques pour 3 336 m<sup>2</sup>, pour porter la surface totale à 11 461 m<sup>2</sup> dont 5 028 m<sup>2</sup> de galerie marchande, zone de Jonchain Sud, sur la commune de SALAISE SUR SANNE*